

2015-0158  
2015-02-10

Container label

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	----------	------------------

Quali-Pro Iprodione 240 SE

FONGICIDE EN PÂTE FLUIDE

POUR LA SUPPRESSION DE LA PLAQUE BRUNE, LA PLAQUE FUSARIENNE, DE LA BRÛLURE EN PLAQUES, DE LA TACHE DES FEUILLES, DES MOISSURES DES NEIGES ET DE LA BRÛLURE HELMINTHOSPORIENNE DANS LE GAZON

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTER DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ

POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT : 29410 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : IPRODIONE 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,014 % à titre d'agent de conservation

CONTENU NET : 1-1050 LITRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE NUMÉRO D'URGENCE DE MAKHTESHIM-AGAN AU 1 800 535-5053 (24 HEURES PAR JOUR)

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.

302 - 179 McDermot Avenue

Winnipeg, MB

R3B 0S1

855-264-6262

**RESTRICTION :**

Ne pas entreposer QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE à proximité de nourriture de consommation animale et de denrées. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Lors de la manipulation de QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE, porter une combinaison et des gants. Laver soigneusement les mains et la peau exposées après l'usage du concentré et après l'application. L'inhalation du produit peut être nocive. **ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.**

**PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	----------	------------------

Quali-Pro Iprodione 240 SE

FONGICIDE EN PÂTE FLUIDE

POUR LA SUPPRESSION DE LA PLAQUE BRUNE, LA PLAQUE FUSARIENNE, DE LA BRÛLURE EN PLAQUES, DE LA TACHE DES FEUILLES, DES MOISSURES DES NEIGES ET DE LA BRÛLURE HELMINTHOSPORIENNE DANS LE GAZON

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTER DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT : 29410 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : IPRDIONE 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,014 % à titre d'agent de conservation

CONTENU NET : 1-1050 LITRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE  
NUMÉRO D'URGENCE DE ADAMA AU 1 855 264-6262 (24 HEURES PAR JOUR)

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.

302 - 179 McDermot Avenue

Winnipeg, MB

R3B 0S1

855-264-6262

**RESTRICTION :**

Ne pas entreposer QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE à proximité de nourriture de consommation animale et de denrées. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation.

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potential.. Lors de la manipulation de QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE, porter une combinaison et des gants. Laver soigneusement les mains et la peau exposées après l'usage du concentré et après l'application. L'inhalation du produit peut être nocive. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

**PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**MODE D'EMPLOI :**  
NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

**PRÉPARATION :**

Pour pulvériser avec des applicateurs agricoles ou d'autres grands pulvérisateurs, verser la moitié du volume d'eau requis dans le réservoir. Ajouter QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE et agiter; ajouter le reste d'eau tout en agitant. Pour appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou de petits pulvérisateurs, mélanger d'abord la quantité requise de QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE avec de l'eau dans un seau, ajouter la suspension dans le réservoir partiellement rempli, puis ajouter le reste d'eau. S'assurer que le mélange est complet et bien agiter avant chaque application et continuer l'agitation pendant la pulvérisation. La solution de pulvérisation doit être utilisée dès que possible le jour même, en particulier si l'eau utilisée pour la préparation est alcaline (pH supérieur à 7).

**APPLICATION SUR LE GAZON :**

QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE est formulé spécialement pour le gazon. Le produit est recommandé pour la suppression de : la plaque brune, la plaque fusarienne, la brûlure en plaques, la tache des feuilles et la brûlure helminthosporienne, les moisissures de neiges (rose et grise). QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE est efficace comme traitement préventif. QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE interrompt également la propagation de ces maladies si elles sont déjà établies. S'assurer que la surface à traiter est pulvérisée uniformément. Appliquer la quantité requise de QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE dans au moins 8 litres d'eau aux 100 m<sup>2</sup>. Pour les verts de golf, toujours traiter les bordures de verts et les allées en périphérie. Éviter de tondre le gazon dans les dix heures suivant l'application. QUALI-PRO IPRADIONE 240 SE s'applique de préférence le matin ou le soir. L'application en plein milieu de la journée risque de causer le jaunissement temporaire du gazon.

### **SUPPRESSION DE LA BRÛLURE EN PLAQUES :**

Appliquer QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE dès les premiers signes de brûlure en plaques (*Rhizoctonia solani*). Répéter le traitement à intervalles de 14 à 21 tout au long de la saison, ou au besoin. En cas d'infestation grave, utiliser la dose élevée et l'intervalle court. Pour favoriser la gestion de la maladie, il est recommandé d'utiliser QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE en alternance avec d'autres fongicides, dans le cadre d'un programme de suppression de la plaque brune, afin de réduire le risque de développement de la résistance à la maladie.

**Dose d'emploi :** 125 - 250 mL/100 m<sup>2</sup> ; période de suppression minimale : 14 jours

### **SUPPRESSION DE LA TACHE EN DOLLARS :**

Appliquer QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE dès les premiers signes de la tache en dollars (*Sclerotinia homeocarpa*). Répéter le traitement au besoin; toutefois, QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE doit être utilisé en alternance avec d'autres fongicides, dans le cadre d'un programme de suppression de la de brûlure en plaques, afin de réduire le risque de développement de la résistance à la maladie.

**Dose d'emploi :** 62 mL/100 m<sup>2</sup> ; période de suppression minimale : 21 jours

### **SUPPRESSION DE LA TACHE DES FEUILLES ET DE LA BRÛLURE HELMINTHOSPORIENNE :**

Appliquer QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE dès les premiers signes de tache des feuilles et de brûlure helminthosporienne (*Drechslera poae*, *Bipolaris sorokiniana*). Répéter le traitement 2 ou 3 fois au début du printemps, à intervalles de 14 à 21 jours ou au besoin. En cas d'infestation grave, utiliser l'intervalle de pulvérisation court. Pour favoriser la gestion de la maladie, il est recommandé d'utiliser QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE en alternance avec d'autres fongicides, dans le cadre d'un programme de suppression de la tache des feuilles, afin de réduire le risque du développement de la résistance à la maladie.

**Dose d'emploi :** 125 mL/100 m<sup>2</sup> ; période de suppression minimale : 14 jours

### **SUPPRESSION DES MOISSURES DES NEIGES :**

Appliquer QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE comme traitement préventif pour supprimer la moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*) et la moisissure grise des neiges (*Typhula spp.*) à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, tout juste avant que le sol gèle ou avant les premières chutes de neige.

**Moisissure rose des neiges :** Utiliser 250 à 375 mL de QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE aux 100 m<sup>2</sup>, dans un volume d'eau de 8 à 10 L/100 m<sup>2</sup>. Utiliser la dose plus élevée lorsqu'on anticipe une infestation grave ou que la maladie est présente au moment de l'application.

**Moisissure grise des neiges :** Utiliser 375 mL de QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE aux 100 m<sup>2</sup>, dans un volume d'eau de 8 à 10 L/100 m<sup>2</sup>.

**NOTE :** L'application à la fin de l'automne de quantités excessives d'engrais azoté favorisant un gazon dense accroît la sensibilité du gazon aux moisissures des neiges et, par conséquent, réduit l'efficacité de QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE.

**PLAQUE FUSARIENNE (Microdochium nivale) :**

Utiliser 185 mL de QUALI-PRO IPRODIONE 240 SE aux 100 m<sup>2</sup> dans un volume d'eau de 8 à 10 L/100 m<sup>2</sup>, à l'automne ou au printemps, comme traitement préventif, lorsque le temps frais et humide favorise le développement de la maladie. Répéter le traitement au bout de 3 ou 4 semaines. Dans les régions où il y a neige au sol, appliquer la dose requise pour supprimer la moisissure rose des neiges avant l'enneigement permanent.

Dose d'emploi : 185 mL/100 m<sup>2</sup>

**RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance, Quali-Pro Iprodione 240 SE, fongicide du groupe 2. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à Quali-Pro Iprodione 240 SE et à d'autres fongicides du groupe 2. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Quali-Pro Iprodione 240 SE ou les fongicides du même groupe 2 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. à [www.manainc.com](http://www.manainc.com).

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )